Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_24-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/24

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de présents **: 30**
Nombre de votants : **32**

Date de convocation :
24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON
Arnaud RADDE	Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : AP_CP 29-6 - Extension de l'école du Centaure - Opération 29 - Modification n°6

Rapporteur : Philippe LANGLOIS

Par délibération n°2020/02/10/25 en date du 10 février 2020, le Conseil Municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour les travaux d'extension de l'école Le Centaure (opération 29) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les travaux relatifs à cette extension du réfectoire de l'école Le Centaure sont terminés depuis septembre 2024. L'opération n'est pas comptablement terminée, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

EXTENSION ECOLE LE CENTAURE- REFECTOIRE
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Modification n°6 - 9mars 2026

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	0,00	0,00	14 956,36	51 391,31	18 744,91	8 810,23		**93 902,81**
Travaux	0,00	0,00	0,00	8 331,53	640 993,36	60 264,14	27 300,00	**736 889,03**
TOTAUX	**0,00**	**0,00**	**14 956,36**	**59 722,84**	**659 738,27**	**69 074,37**	**27 300,00**	**830 791,84**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu les délibérations n° 2020/02/10/25 du 10 février 2020, n°2021/03/15/22 du 15 mars 2021, n°2022/03/21/17 du 21 mars 2022, n°2023/04/03/29 du 3 avril 2023, n°2024/04/08/37 du 8 avril 2024 et n°2025/03/31/36 du 31 mars 2025 portant création et modification de cette AP/CP,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 18 février 2026,

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_24-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la modification n°6 de cette AP/CP opération 29 « Extension de l'école du Centaure » qui sera annexée au budget 2026.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives

Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN